MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCAL

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNE DE COPARGO
DEPARTEMENT DE LA DONGA
BP : 11 Tél: +229 97 65 15 65 / 97 02 36 81
E-Mail : mairie.copargo@mairie.bj

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : COMMUNE DE COPARGO
Objet *:* Aménagement/Entretien périodique de le piste Tanéka Koko-Karhum-Sema et construction d'un (01) dalot 300*200 à TEVALI en deux (02) lots
Référence SIGMAP : T_DST_100839
Avis n°: 62-3/282 /MC/PRMP/CCMP/SP-PRMP du 08/10/2025
Identification de la procédure : T_DST_100839

Cellule de Contrôle des Marchés Publics
VU POUR BON A LANCER
COPARGO Le 09/10/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la commune de Copargo version 4 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 01 Septembre 2025.
2. La commune de Copargo a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget Exercice 2025 des Fonds d'Aide au Développement des Communes (FADeC), afin de financer le projet d'aménagement et entretien du réseau routier de la commune du PROGRAMME 3 de son Plan de Développement Communal 4ème génération 2024–2028 intitulé **« Renforcement des infrastructures et équipements résilients et l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité »**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux d'aménagement/Entretien périodique de le piste Tanéka Koko-Karhum-Sema et construction d'un (01) dalot 300*200 à TEVALI en deux (02) lots .
3. La commune de Copargo sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants en deux (02) lots distinctes attribués séparément *à* savoir :

- **Lot 1 : Aménagement/Entretien périodique de la piste Tanéka Koko-Karhum-Sema :** sarclages, débroussaillages, nettoyages, démolition d'ouvrages existants, création/curage mécanique des fosses latéraux et divergents, point à temps sur route en terre, rechargement partiel, curage et réfection des ouvrages existants, construction de deux dalots 100x100 protection des talus en moellon ;
- **Lot 2 : Construction d'un dalot 300x200 sur l'axe COPARGO – TEVALI :** travaux préparatoires ; implantation et la construction du dalot 300 x 200 en béton armé y compris travaux confortatifs.

NB : -Un candidat peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être attributaire de plus d'un (01) seul lot.
-Aucune variante technique n'est prise en considération. Par contre, les variantes relatives aux délais d'exécution sont prises en compte par un ajustement aux fins d'évaluation des offres conformément au taux d'ajustement fixé dans le présent dossier d'appel d'offres.
- Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est le plus élevé.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**
- **Capacité technique et expériences :**

➢ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises installée en République du Bénin et exerçant dans la réalisation des travaux BTP prouvé par le registre de commerce et/ou les statuts.

➢ Avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières années (2020; 2021; 2022; 2023; 2024) et l'année en cours (2025) avec satisfaction en tant qu'entreprise principale ou sous-traitant :

- Lot 1: au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de trente-trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt (33 093 220) FCFA HT chacun;
- Lot 2: au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de vingt-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf (25 423 729) FCFA HT chacun ;

Ces expériences doivent être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception dûment délivrées par les maîtres d'ouvrage plus les copies légalisées des contrats (page de garde et les pages de signature pour chaque contrat).

➢ Le soumissionnaire devra prouver pour chacun des lots (1 et 2) qu'il dispose pour la réalisation des travaux le personnel dont les qualifications sont spécifiées à la sous-section C- critères d'évaluation et de qualification ;

➢ Le soumissionnaire devra prouver pour chacun des lots (1 et 2) qu'il dispose pour la réalisation des travaux les matériels prévus à la sous-section C- critères d'évaluation et de qualification

Cellule de Contrôle des Marchés Publics
VU POUR BON A LANCER
COPARGO Le 09/10/2025

- **Capacité financière :**

Ces exigences ci-dessous énumérées sont cumulatives :

➢ Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2022 ; 2023 ; 2024) au moins un chiffre d'affaires annuel moyen égal à quarante-un millions trois cent trente-six mille cinq cent vingt-cinq (41 366 525) FCFA pour le lot 1 et trente et un millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante et un (31 779 661) FCFA pour le lot 2; justifié par les états financiers desdites années certifiés par un membre de l'ordre des experts comptables et comptables agrées du Bénin et portant la mention de la DGI (copie originale ou légalisée de la page portant les deux mentions);

➢ Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de vingt-deux millions soixante-deux mille cent quarante-sept (22 062 147) FCFA pour le lot 1 et seize millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-trois (16 949 153) FCFA pour le lot 2; justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Capacité technique et expériences** :

Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence Capacité technique et d'expériences :

➢ Être une entreprise ou un groupement d'entreprises installée en République du Bénin et exerçant dans la réalisation des travaux BTP prouvé par le registre de commerce et/ou les statuts;

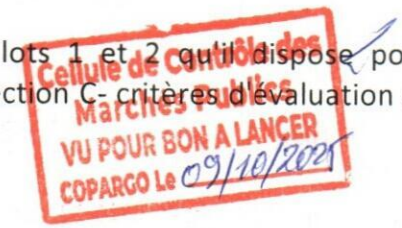
➢ Le soumissionnaire devra prouver pour chacun des lots (1 et 2) qu'il dispose pour la réalisation des travaux le personnel d'encadrement (Directeur des travaux et chef chantier) dont les qualifications et expériences doivent être conforme à celles de l'ancienne entreprise spécifiées à la sous-section C- critères d'évaluation et de qualification. Les intéressés doivent prouver qu'ils ont réalisé avec satisfaction en tant

que directeur des travaux et chef chantier au cours des cinq (05) dernières années (2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024) et l'année en cours (2025) précédant la création de l'entreprise (naissante) et au profit de l'administration publics, société ou office d'état ou mixte, ou toute autre personne morale de droit public ou privée au moins :

- Lot 1: au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de trente-trois millions quatre-vingt-treize mille deux cent vingt (33 093 220) FCFA HT chacun;
- Lot 2: au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de vingt-cinq millions quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf (25 423 729) FCFA HT chacun ;

Ces expériences doivent être justifiées par des attestations de participation délivrées par l'entreprise de provenance mentionnant l'objet du marché au titre de l'expérience en y précisant le nom et coordonnés du client pouvant attester les renseignements relatifs au marché appuyé des procès-verbaux de réception dûment délivrées par les maîtres d'ouvrage plus les copies légalisées des contrats (page de garde et les pages de signature pour chaque contrat) y relatif.

- Le soumissionnaire devra prouver pour chacun des lots 1 et 2 qu'il dispose pour la réalisation des travaux le personnel dont les qualifications sont spécifiées à la sous-section C- critères d'évaluation et de qualification ;
- Le soumissionnaire devra prouver pour chacun des lots 1 et 2 qu'il dispose pour la réalisation des travaux les matériels prévus à la sous-section C- critères d'évaluation et de qualification



- **Capacité financière :**

Ces exigences ci-dessous énumérées sont cumulatives :

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et les états financiers des années d'existence avec la page de certification du membre de l'Ordre des Experts - Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA -Bénin) et celle portant la mention de la DGI. Lesdites pièces doivent être en original ou en copie légalisée.
- Fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels couvrant le marché à hauteur d'un montant minimum de trente-huit millions cinquante-sept mille deux cent trois (38 057 203) FCFA pour le lot 1 et vingt-neuf millions deux cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-huit (29 237 288) pour le lot 2.
- Disposer des avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur vingt-deux million soixante-deux mille cent quarante-sept (22 062 147) FCFA pour le lot 1 et seize millions neuf cent quarante-neuf mille cent cinquante-trois (16 949 153) FCFA pour le lot 2; justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de
   - Lot 1 : trois (03) mois
   - Lot 2 : trois (03) mois.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de de la personne responsable des marchés publics ; Email : **al.assoundanicola@mairie.bj** et prendre

connaissance des documents d'appel d'offres au **secrétariat permanent des marchés publics (SPMP) sise à l'ancien bloc administrative de la mairie de Copargo tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 08h à 12 h 30 minutes dans la matinée et de 14h à 17h 30 minutes dans la soirée.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du **13/10/2025**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **secrétariat permanent des marchés publics (SPMP) sise à l'ancien bloc administrative de la mairie de Copargo**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

Cellule de Contrôle des Marchés Publics VU POUR BON A LANCER COPARGO Le 09/10/2025

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics (SPMP) sise à l'ancien bloc administrative de la mairie de Copargo** au plus tard le **04/11/2025 à 10 heures 00 minutes, heure locale**. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la mairie sise dans le nouveau de bloc administrative de la mairie de Copargo au plus tard le 04/11/2025 à 10 heures 30 minutes, heure locale.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :

- Lot 1 : trois cent trente mille cinq cent huit (330 508) FCFA
- Lot 2 : deux cent cinquante-quatre mille deux cent trente-sept (254 237) FCFA.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée **de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Fait à Copargo, le **08/10/2025**

La Personne Responsable des Marchés Publics,

REPUBLIQUE DU BENIN * COMMUNE DE COPARGO * La PRMP

B. Albert ASSOUNDA NICOLAS

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj